



Marque registre o norme industrielle?

Par **gina**, le **18/01/2010** à **15:00**

Bonjour, je voudrait savoir SVP si "BLUETOOTH" est une marque ou une norme, je me suis renseigné auprès de l'Institut national de la propriété industrielle et il y a trois marques "BLUETOOTH" et une d'entre elles porte le logo B typique est-ce que on peut déposer bluetooth comme marque ? et pour wifi c'est pareil?????

Par **LeKingDu51**, le **18/01/2010** à **22:39**

Bonjour, Le terme Bluetooth est à la fois une norme et une marque détenue par le groupe Ericsson qui l'a créé ainsi que par le Bluetooth Special Interest Group (SIG) constitué de plusieurs grandes sociétés des Telecoms. Cela signifie que vous pouvez déposer le terme Bluetooth à titre de marque mais [s]**uniquement**[s] si vous l'associez avec un ou plusieurs autres termes et que la marque que vous souhaitez déposer n'est pas déjà enregistrée. Le terme wifi est également une norme et une marque déposée. Même conséquences donc. Dans tous les cas, vous ne pouvez pas utiliser ces termes seuls. Cdt